



## GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE FIBERON

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE GARANTIE AVANT D'ACHETER, D'UTILISER OU D'INSTALLER VOTRE PRODUIT FIBERON. CETTE GARANTIE EST UNE BASE DE LA NÉGOCIATION ET DE L'ACHAT DU PRODUIT DE FIBERON ET STIPULE LA PLEINE GARANTIE ET RESPONSABILITÉ DE FIBERON. L'ACHAT ET L'UTILISATION DU PRODUIT FIBERON IMPLIQUENT VOTRE ACCEPTATION DE CES CONDITIONS ET VOTRE ACCORD AVEC CELLES-CI. LA SECTION 5 CONTIENT UNE CLAUSE D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET UNE RENONCIATION AU RECOURS COLLECTIF QUI AFFECTE VOS DROITS SUR LA FAÇON DE RÉSOUDRE TOUT DIFFÉREND AVEC FIBERON.

### 1. GARANTIE LIMITÉE

- a. Cette Garantie limitée s'applique aux acheteurs commerciaux uniquement. Un acheteur commercial est tout acheteur, comme un propriétaire, une entreprise de location ou une autre personne ou entité qui n'est pas un acheteur résidentiel, conformément à la définition de ce terme dans la Garantie résidentielle limitée de Fiberon.
- b. Fiberon Composites LLC, individuellement et faisant affaire sous le nom de Fiberon (« **Fiberon** »), garantit à l'acheteur initial uniquement (« **Acheteur** », « **Vous** » ou « **Votre** ») que, pendant la Période de garantie indiquée ci-dessous, les produits suivants (« **Produits Fiberon** ») doivent, dans des conditions de fonctionnement normales et appropriées, demeurer exempts de tout défaut de fabrication important et ne pas gercer, éclater, décoller, pourrir ou subir des dommages structurels de la carie fongique, une fois installés, utilisés et entretenus dans une application au-dessus du sol et en conformité avec les instructions écrites de Fiberon. Cette Garantie limitée doit s'appliquer uniquement à l'Acheteur d'origine et du produit applicable et n'est transférable à aucun propriétaire futur ou utilisateur du produit.
- c. La durée de cette Garantie limitée (« **Période de garantie** ») pour le Produit Fiberon indiqué ci-dessous doit être égale au nombre d'années correspondant établi dans le tableau ci-dessous.

Produit		Période de garantie commerciale	
		Intégrité physique	Résistance aux taches et à la décoloration
Terrasses	Terrasse Promenade de Fiberon, terrasse Paramount de Fiberon, terrasse Concordia de Fiberon, terrasse Sanctuary de Fiberon, terrasse Good Life de Fiberon, terrasse ArmorGuard de Fiberon et terrasse Veranda	10 ans	10 ans
Terrasses en PE utilisées comme revêtement	Collections Concordia Symmetry, Horizon et Astir de Fiberon	10 ans	10 ans
Rampes	Rampe CountrySide de Fiberon, rampe Brio de Fiberon	5 ans	SO
Éclairage	Capuchons, lampe latérale, lampe de poteau, lampe de contremarche, lampe de terrasse encastrée, séparateur, faisceau électrique et bloc d'alimentation	5 ans	SO
Éclairage	Adaptateur pour maison intelligente et concentrateur de ports USB	1 an	SO
Attaches	Attaches de terrasse dissimulées Fiberon EDGE*, Fiberon EDGEX*, Fiberon EDGEXMETAL*, ArmorGuard EDGE, attaches STARTER de Fiberon	À vie	SO
	Attaches universelles dissimulées Phantom et attaches dissimulées de marque ArmorGuard	5 ans	SO

\* Les terrasses Fiberon sont garanties pour une utilisation avec les attaches Fiberon EDGE, EDGEX et EDGEXMETAL. La preuve d'achat doit mentionner un produit de marque Fiberon.

- d. La Période de garantie débute à compter de la date d'achat d'origine, ou pour une application commerciale d'un acheteur commercial, tant que l'acheteur possède la propriété sur laquelle le Produit Fiberon a été installé.
- e. Aux fins des périodes de garantie ci-dessus, les définitions et conditions suivantes s'appliquent :
  - i. Intégrité physique. Sous réserve des exclusions et limitations établies dans la présente Garantie limitée, Fiberon garantit que, pendant la Période de garantie applicable indiquée dans la section 1 ci-dessous, chaque Produit doit demeurer exempt de tout défaut de fabrication, et que, lorsqu'il est installé, utilisé et entretenu correctement pour une application commerciale (et en conformité avec les instructions écrites de Fiberon pour les produits), il ne se craquera pas, ne se fendra pas, ne se délaminera pas, ne pourrira pas et ne subira pas de dommages structuraux issus d'une détérioration fongique.
  - ii. Résistance aux taches et à la décoloration. Sous réserve des exclusions et limitations établies dans la présente Garantie limitée, Fiberon garantit que, pendant la Période de garantie applicable indiquée dans la section 1, les Produits auront une résistance permanente aux taches provenant des dégâts de nourriture et de boisson qui sont susceptibles d'être présents sur une terrasse commerciale, et que les Produits résisteront aux changements de couleur dus à l'exposition à la lumière et aux intempéries, conformément à la mesure de modification de la couleur, au-delà de 5 unités Delta E (Hunter). Cette garantie est applicable uniquement dans la mesure où les Produits sont installés, entretenus et maintenus en conformité avec les instructions d'entretien et de maintenance de Fiberon.
  - iii. La conformité avec les instructions d'entretien et de maintenance de Fiberon est obligatoire et constitue une condition préalable à toute garantie ou réclamation sous garantie. Sans limitation de toute autre disposition de la présente garantie limitée pour être éligible à cette couverture, vous devez, préalablement, essayer de nettoyer la surface affectée de votre terrasse en respectant les directives mentionnées dans le présent document ainsi que les directives d'entretien et de soins fournies en ligne à [www.fiberondecking.com](http://www.fiberondecking.com).
  - iv. Veuillez noter que Fiberon ne garantit pas que ses Produits soient complètement à l'épreuve des taches et de la décoloration. Aucun matériau n'est complètement à l'épreuve des taches ou de la décoloration, particulièrement (mais pas uniquement), lorsque les taches résultent de substances qui ne sont pas correctement nettoyées ou lorsque les matériaux sont exposés à des rayons UV et aux intempéries pendant plusieurs années.
- f. Les instructions écrites de Fiberon sont offertes auprès de votre revendeur Fiberon, de votre entrepreneur ou de Fiberon au [www.fiberondecking.com](http://www.fiberondecking.com) ou en écrivant à Fiberon à l'adresse indiquée ci-dessous.
- g. Dans le cas d'une défaillance du Produit Fiberon ou des Attaches Fiberon dans la Période de garantie applicable comme justifié ci-dessus, lorsque correctement installé(es), utilisé(es) et entretenu(es) comme décrit ci-dessus, Fiberon remplacera l'élément non conforme selon la section 2 ci-dessous.
- h. La garantie limitée énoncée dans la présente Garantie limitée est la seule garantie (écrite ou orale, expresse ou implicite) que Fiberon émet pour Votre Produit Fiberon ou Vos Attaches Fiberon; elle est soumise à tous les termes énoncés aux présentes et personne (y compris, mais sans s'y limiter, un détaillant, un installateur, un revendeur, un agent ou un employé Fiberon) n'est autorisé à modifier, à étendre ou à ajouter quoi que ce soit à cette Garantie limitée. Fiberon

ne fait aucune autre représentation, et n'émet aucune certification ou garantie. Nul n'est autorisé à faire des déclarations, ni à donner une garantie au nom de Fiberon, et Fiberon ne sera pas liée par ni responsable de toute représentation, certification, garantie ou condition relative à tout Produit Fiberon ou toute Attache Fiberon autre que celles expressément énoncées dans cette Garantie limitée. CETTE GARANTIE LIMITÉE COMPREND LA SEULE ET ENTIÈRE GARANTIE ET OBLIGATION DE FIBERON RELATIVEMENT AUX PRODUITS FIBERON OU AUX ATTACHES FIBERON. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ, D'ÉTAT, D'ADÉQUATION OU DE RENDEMENT, EST EXPLICITEMENT EXCLUE ET DÉCLINÉE. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER, NON EFFECTIVEMENT DÉCLINÉES, SONT LIMITÉES AU DÉLAI DE PRESCRIPTION APPLICABLE, MAIS EN AUCUN CAS AU-DELÀ DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE. FIBERON EXCLUT LES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS ET NE PAYERA PAS POUR CEUX-CI. FIBERON NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF D'UNE RÉCLAMATION OU D'UNE DEMANDE DE RÉPARATION, DE DOMMAGES DONT LA VALEUR DÉPASSE LE PRIX D'ACHAT RÉEL, QUELLE QUE SOIT LEUR NATURE OU LEUR DESCRIPTION, ET TOUTE RESPONSABILITÉ EN LA MATIÈRE SE LIMITERA AU PRIX D'ACHAT RÉEL DU PRODUIT DÉFECTUEUX ACTUALISÉ EN FONCTION DE L'ANNEXE DE LA GARANTIE AU PRORATA FOURNIE DANS LA PRÉSENTE.

2. **CONDITIONS GÉNÉRALES, EXCLUSIONS ET LIMITATIONS**

- a. ***Seul recours à la disposition de l'acheteur.*** Le seul recours à la disposition de l'acheteur, et la seule responsabilité de Fiberon, pour toute réclamation relative au Produit Fiberon ou aux Attaches Fiberon, y compris, sans s'y limiter, les réclamations découlant de la commercialisation, de l'achat, de l'installation, de l'utilisation, du stockage, de la possession ou de l'entretien des Produits Fiberon (si une telle réclamation découle d'un contrat, de la garantie, de la responsabilité délictuelle, d'une négligence grave, d'une négligence, de la responsabilité stricte, des lois ou des règlements, ou autres) ou toute réclamation en raison du non-fonctionnement des Produits Fiberon ou des Attaches Fiberon comme garanties ci-dessus, est et doit être le remplacement du Produit Fiberon défectueux ou des Attaches Fiberon avec un nouveau Produit Fiberon ou de nouvelles Attaches Fiberon, selon le cas, d'un montant égal au volume (pieds linéaires) de matériel défectueux comme indiqué sur l'annexe de la garantie au prorata contenue dans ce document ou le nombre d'Attaches Fiberon défectueuses. Le remplacement du matériel Fiberon sera le plus près que possible de la couleur, de la conception et de la qualité de l'installation d'origine, dans la discrétion et la détermination de Fiberon, mais Fiberon ne garantit pas une correspondance exacte puisque les couleurs et les conceptions peuvent changer. En outre, l'acheteur consent à utiliser ces attaches comme étant les plus appropriées pour la réinstallation des planches fournies, indépendamment de la méthode utilisée pour la terrasse existante. Fiberon peut, à son gré, choisir de rembourser le pourcentage du prix d'achat initial figurant dans la récupération de l'annexe de la garantie au prorata au lieu de remplacer le produit défectueux.

Annexe de la garantie limitée au prorata		
Recouvrement	Commercial 5 ans	Commercial 10 ans
	Année de la réclamation	Année de la réclamation
100 %	1 an	0-5 ans
80 %	2 ans	6 ans
60 %	3 ans	7 ans
40 %	4 ans	8 ans
20 %	5 ans	9 ans
10 %		10 ans

- b. **Exclusions et restrictions de certains dommages.** En aucun cas Fiberon ne peut être tenue responsable des dommages directs, indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs, punitifs, exemplaires, statutaires, spéciaux ou autres, causés aux Produits Fiberon ou Attaches Fiberon ou résultant, directement ou indirectement, de tout défaut présent sur les Produits Fiberon ou les Attaches Fiberon, y compris, mais sans s’y limiter, les dommages liés à, une diminution de la valeur de et/ou une perte de l’usage ou de la jouissance de tout bien ou d’une partie de celui-ci, qu’ils soient fondés sur un contrat, une faute professionnelle, une responsabilité stricte, une loi, un règlement ou autrement, même si Fiberon est expressément informé de la possibilité de tels dommages. Certains États ou provinces ne permettent pas l’exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou immatériels, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s’appliquer à Vous.

En outre, cette Garantie limitée ne couvre pas les coûts d’installation, de retrait ou de réinstallation et Fiberon ne peut en être tenue responsable. Fiberon ne garantit pas et n’est pas responsable de, et aucune garantie implicite ou explicite sera réputée protéger, toute condition attribuable à : (1) une mauvaise installation des produits Fiberon et/ou le non-respect des directives écrites de Fiberon et de toute loi ou de tout code du bâtiment applicable, y compris mais sans s’y limiter, à un espacement insuffisant, un appui structurel inadéquat, une mauvaise fixation ou ventilation; (2) l’utilisation de produits Fiberon au-delà d’un usage normal ou dans une application non recommandée ou permise par les directives écrites de Fiberon et des lois applicables et codes du bâtiment locaux; (3) un mouvement, une déformation, un effondrement ou un affaissement du sol ou des structures sur lesquelles les produits Fiberon ont été installés; (4) des défauts dans ou la défaillance des structures de la terrasse découlant de l’eau causés par une mauvaise installation, une main-d’œuvre inappropriée, un mauvais entretien ou une mauvaise réparation; (5) tout événement attribuable à des phénomènes naturels (comme une inondation, un ouragan, une tornade, le vent, un tremblement de terre, la foudre, la grêle, etc.); (6) la décoloration, des taches ou une coloration causée, en tout ou en partie, par la moisissure, le mildiou, d’autres champignons, des matières organiques, des oxydes métalliques ou des particules (y compris mais non limité à la rouille ou la corrosion de tous les éléments de fixation), la saleté, les autres polluants atmosphériques ou environnementaux, les substances étrangères telles que la graisse ou l’huile, les produits chimiques (y compris mais non limité à ceux trouvés dans les produits de nettoyage), ou l’altération normale (définie comme l’efflorescence naturelle, l’exposition au soleil, la météo et les conditions atmosphériques qui font en sorte qu’une surface se décolore progressivement, s’écaille, ou accumule de la saleté ou des taches); (7) des dommages résultant d’un incendie ou d’une exposition à des sources de chaleur intense comme les appareils de cuisson ou les surfaces rétro réfléchissantes; (8) l’application de peintures, de

teintures, ou de traitements pour surface inappropriés ou de toute autre substance chimique, y compris, mais sans s'y limiter à, des produits de nettoyage non recommandés ou des pesticides; (9) la décoloration, l'écaillage ou autre détérioration de la peinture, la teinture ou autres revêtements placés sur les produits Fiberon; (10) des changements climatiques, des conditions environnementales ou toute autre cause hors du contrôle de Fiberon; (11) des variations ou changements de couleur des produits Fiberon; (12) une mauvaise manipulation, un mauvais entretien, l'entreposage inadéquat, l'abus ou la négligence des produits Fiberon par l'acheteur ou d'autres; (13) l'usure normale; (14) sauf si cela est fait en stricte conformité avec les instructions du produit, tout dommage dû à une immersion prolongée dans l'eau, y compris l'exposition à un cycle de gel/dégel; (15) l'impact d'objets; ou (16) tout élément de fixation qui n'est pas fourni ou approuvé par Fiberon.

Aucune garantie n'est donnée en ce qui concerne les attaches autres que celles de marque Fiberon. Les autres attaches, qu'il s'agisse d'attaches approuvées ou non, sont soumises aux seules garanties fournies par le fabricant de l'attache et la garantie et recours exclusifs de l'acheteur est lié(e) à ce fabricant.

- c. **Conditions et restrictions supplémentaires.** La conformité des Produits Fiberon pour la propriété de l'acheteur concernant l'installation et l'utilisation des Produits Fiberon, y compris, mais sans s'y limiter, si le produit Fiberon répond aux exigences de tout code du bâtiment ou de sécurité applicables ou d'un règlement similaire relativement à la propriété de l'acheteur, est la responsabilité de l'acheteur et/ou de ses professionnels de la conception, et non celle de Fiberon. Fiberon ne fournit pas de services d'architecture ou d'ingénierie. Fiberon n'offre aucune garantie ou représentation explicite ou implicite quant à la conformité des Produits Fiberon, ou la performance réelle, pour les capacités ou le fonctionnement des Produits Fiberon à la propriété de l'acheteur ou dans les conditions d'utilisation de l'acheteur.

Sans limitation sur toute autre disposition de la présente garantie limitée, toutes les garanties, explicites ou implicites, et incluant cette garantie limitée, sont annulées si une ou plusieurs des situations suivantes s'appliquent ou surviennent : (1) le produit Fiberon ou les attaches Fiberon ne sont pas installés, entretenus et/ou utilisés en stricte conformité avec les instructions écrites de Fiberon, et de toutes les lois, les codes et les règlements; (2) l'utilisation abusive du produit, qu'elle soit prévisible ou imprévisible; (3) le défaut d'entretien ou de réparation appropriée et en temps opportun; (4) l'échec à fournir des avis en temps opportun à Fiberon de toute défaillance ou défaut du produit Fiberon ou des attaches Fiberon; ou (5) l'utilisation d'attaches autres que les attaches de marque Fiberon ou les attaches dissimulées approuvées figurant au [www.fiberondecking.com](http://www.fiberondecking.com) advenant que les défaillances du produit Fiberon résultent de l'utilisation d'attaches non approuvées.

- d. **Éclairage.** Si, à l'intérieur de cinq (5) ans à compter de la date d'achat, ce produit connaît un vice de matériau ou de fabrication, Fiberon le réparera ou le remplacera gratuitement, à sa discrétion exclusive. La garantie ne s'applique pas à ce qui suit : (1) dommages causés par un accident, un abus de manipulation ou une chute; (2) forces majeures; (3) unités qui ont été soumises à une réparation non autorisée, ouverte ou démontée, ou de toute autre manière modifiée; (4) unités non utilisées conformément aux directives; (5) dommages dépassant le coût du produit; (6) lampes scellées et/ou ampoules, DEL et batteries; (7) le fini de toute partie du produit, comme des éraflures sur la surface et/ou usure, car cela est considéré comme une usure normale.

### 3. **PROCÉDURE DE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE**

Pour faire une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, vous devez envoyer une copie de ce

document de garantie, une copie de la preuve d'achat originale et des photos du produit non conforme ou défectueux. Une telle preuve d'achat doit provenir d'un distributeur de Produits Fiberon autorisé et doit indiquer (1) la date de l'achat et (2) que suffisamment de produits ont été achetés pour couvrir la quantité de pieds linéaires endommagés réclamés. Toutes les réclamations doivent être reçues par Fiberon pendant la période de garantie et en aucun cas plus tard que trente (30) jours après la découverte d'une possible non-conformité ou d'une autre défaillance du produit.

Les réclamations et les avis peuvent être envoyés par :

Envoi électronique : <https://fiberon.insightpro.com/#/page/customer-warranty-request>

Envoi par courrier postal :

Fiberon

À l'attention de : Consumer and Technical Support

Department 181 Random Dr.

New London, NC 28127 USA

Si vous avez des questions au sujet du processus de réclamation, contactez l'équipe du service à la clientèle et du soutien technique de Fiberon par courriel ou téléphone :

844-226-3958

[warranty@fiberondecking.com](mailto:warranty@fiberondecking.com)

- a. Lors de la découverte d'un possible défaut d'un Produit, Vous devez faire des réparations temporaires ou boucler la zone à Vos frais afin de protéger tous les biens et toutes les personnes qui pourraient en être touchées. S'il est raisonnable de le demander, Vous devez permettre à Fiberon et/ou ses agents autorisés d'entrer, à une heure raisonnable, sur Votre propriété pour inspecter le Produit que Vous dites défectueux. Fiberon doit rendre une décision sur la demande de garantie avant que toute réparation permanente ou toute dépose de matériaux soit entreprise, sinon cette Garantie limitée sera annulée. Aucun Produit ne doit être retourné à Fiberon sauf indication et autorisation contraires de Fiberon par écrit. Tout enlèvement ou retrait de Produits défectueux est à Vos frais.
  - b. Veuillez enregistrer votre garantie à <https://www.fiberondecking.com/resources/warranty-registration/warranty-registration-form>. Fiberon Vous suggère fortement d'enregistrer Votre garantie pour obtenir une assistance technique et un service sous garantie plus rapides. L'enregistrement des produits Fiberon est volontaire. Les droits dont Vous disposez en vertu de cette Garantie limitée ne seront pas limités si Vous décidez de ne pas le faire.
4. **ARBITRAGE EXÉCUTOIRE SI VOUS VIVEZ AUX ÉTATS-UNIS**

Cette section s'applique à tout différend entre Vous et Fiberon concernant Votre Produit Fiberon.

« Différend » sera entendu au sens le plus large possible permis par la loi.

**4.1 Avis de contestation.** En cas de litige, Vous devez donner à Fiberon un avis de différend, qui est une déclaration écrite qui énonce le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'émet, les faits à l'origine du litige et le redressement demandé. Vous devez envoyer un avis de contestation par courrier des États-Unis à Fiberon, Consumer and Technical Support Department, 181 Random Dr., New London, NC 28127. Vous tenterez de résoudre tout différend par voie de négociation informelle avec Fiberon dans les 60 jours à compter de la date d'envoi de l'avis de contestation. Après 60 jours, Vous pouvez commencer l'arbitrage.

**4.2 Procédure d'arbitrage, coûts, frais et mesures incitatives.** Tout arbitrage sera effectué par l'American Arbitration Association (« l'AAA ») en vertu de ses règles d'arbitrage commercial et dans de nombreux cas, en vertu de ses procédures supplémentaires pour les litiges en matière de consommation. Pour plus de renseignements, visitez le [www.adr.org](http://www.adr.org) ou composez le 1 800 778-7879. En cas de litige demandant moins de 10 000 \$ en dommages-intérêts, Fiberon remboursera rapidement Vos frais de dépôt et paiera les frais de l'AAA et de l'arbitrage si Vous êtes la partie gagnante. Vous acceptez de commencer l'arbitrage uniquement dans Votre comté de résidence ou à New London, en Caroline du Nord.

5. **CHOIX DE LA LOI**

La Loi de la Caroline du Nord régit l'interprétation de cette Garantie limitée et de toute réclamation que Fiberon n'a pas respectée, sans égard aux principes de conflit de lois.

*Veillez enregistrer votre garantie à <https://www.fiberondecking.com/resources/warranty-registration/warranty-registration-form>. Fiberon suggère fortement à ses clients d'enregistrer leur garantie pour obtenir un soutien technique et un service sous garantie plus rapides. L'enregistrement des produits Fiberon est volontaire. Les droits dont Vous disposez en vertu de cette Garantie limitée ne seront pas limités si Vous décidez de ne pas le faire.*

*Fiberon respecte Votre vie privée. Fiberon ne vend pas les renseignements de ses clients. Par ailleurs, et ce qui est tout aussi important, Vous contrôlez comment Fiberon Vous contacte. Nous prendrons en note Vos préférences à la fin de l'enregistrement de la garantie et nous Vous encourageons à consulter notre protection de confidentialité complète à <https://www.fiberondecking.com/privacy-statement>.*